

Les sections syndicales SNES-FSU et Sud éducation 93 du collège Jean Vilar
133 Avenue Division Leclerc
93430 Villetaneuse

S/C Mme A M. le Recteur de l'Académie de Créteil
principale du collège Jean Vilar de Villetaneuse

Objet : Préavis de grève suite au non renouvellement d'un collègue contractuel au bénéfice d'un membre de l'association « Le choix de l'école » (rentrée 2021)

Monsieur,

Les collègues du collège Jean Vilar de Villetaneuse ont appris avec consternation qu'un collègue contractuel de mathématiques, affecté depuis 8 ans dans l'établissement, n'est pas renouvelé sur son poste à la rentrée scolaire 2021 et doit céder la place à une collègue contractuelle arrivée à la rentrée 2020 dans l'établissement. L'équipe pédagogique ne comprend pas une telle décision et dénonce les passe-droits accordés aux membres de l'association « le choix de l'école ».

Nous rejetons cette situation marquée par une rupture d'égalité de traitement entre ces collègues. L'équipe de mathématiques du collège est enfin stable, pour le bénéfice de nos élèves. Le non renouvellement du collègue remettrait en cause cette stabilité et nous paraît contrevenir à l'intérêt et à la réussite de nos élèves que ce collègue connaît très bien. La mise en concurrence entre les collègues n'est pas de nature à favoriser un climat serein dans l'établissement.

C'est pourquoi les sections syndicales SNES-FSU et Sud éducation du collège Jean Vilar déposent dès ce jour un préavis de grève pour la rentrée scolaire 2021-2022, et ce dès le 1^{er} septembre prochain. Nous vous demandons donc d'intervenir rapidement afin de rétablir ce collègue dans ses droits.

Pour la section syndicale SNES-FSU du collège,

Pour la section syndicale Sud éducation 93,